Nations Unies S/PV.5160



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5160e séance

Jeudi 7 avril 2005, à 12 h 25

New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 24 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/203)

05-29857 (F)



La séance est ouverte à 12 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 24 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/203)

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/203, qui contient le texte d'une lettre datée du 24 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport de la mission d'établissement des faits au Liban.

Les membres sont également saisis du document S/2005/227), qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grèce, le Japon, les Philippines, la Roumanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/2005/208, lettre datée du 29 mars 2005, adressée par le Liban au Secrétaire général; S/2005/209, lettres identiques datées du 29 mars 2005, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la République arabe syrienne; et S/2005/219, lettre datée du 23 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Liban et la République arabe syrienne.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1595 (2005).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.